COMMUNE d'ANDANCETTE (Drôme)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Date de convocation
21/09/2026

Date d'affichage
29/09/2026

L'an deux mille vingt-six
et le vingt-huit septembre
à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Présents :

C. BERTHOUSE	B. BONHOMME	C. CHENEVIER
L. DESCORME	E. GARCIA RAMIREZ	P. GAUTHIER
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
C. PAUZIN	C. PODDA	D. REVOL
C. ROUSSELLET	M. TORRES	C. VERT

Absents et excusés : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Clément PODDA

DCM50/2026
Encaissement de chèque de la société « Compagnie Nationale du Rhône » : Parts de production 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société « Compagnie Nationale du Rhône » verse à la commune les parts de production 2025 pour un montant de 1,98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte d'encaisser le chèque de la société « Compagnie Nationale du Rhône » d'un montant de 1,98 €.

Contre : 0 Pour : 15

DCM51/2026
Encaissement de chèque de la société « Orange » : Remboursement suite à un changement d'offre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société « Orange » rembourse la commune à la suite d'un changement d'offre pour le passage à la fibre optique pour un montant de 44,16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte d'encaisser le chèque de la société « Orange » d'un montant de 44,16 €.

Contre : 0 Pour : 15

DCM52/2026

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1406 Bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 Bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Contre : 0 Pour : 15

DCM53/2026

Convention périscolaire relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire propose de conclure une convention qui a pour objet de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires concernés de se rendre disponibles à certaines heures de la journée durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité. Ainsi, elle permettra une prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés lorsque leurs parents seront alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser la prise en charge des enfants des sapeurs-pompiers volontaires par le service périscolaire (garderie, cantine) lors du départ en intervention des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Autorise le Maire à signer une convention avec le SDIS 26 qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge telle qu'elle figure en annexe de la présente décision ;
- Précise que lors de l'intervention de secours les sapeurs-pompiers listés bénéficient de la gratuité des services de cantine et de garderie.

Contre : 0 Pour : 15

DCM54/2026

Subvention exceptionnelle au Vélo Club Rambertois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Vélo Club Rambertois organise un cyclo-cross sur la commune.

Afin de soutenir cette manifestation sportive et de contribuer à son organisation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer au Vélo Club Rambertois une subvention exceptionnelle d'un montant de **200 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d'attribuer au Vélo Club Rambertois une subvention exceptionnelle de **200 €** pour l'organisation du cyclo-cross.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Contre : 0 Pour : 15

Informations diverses

- DIA
- Go Façades – information sur l'avancement du dossier
- Projet de végétalisation des cours d'écoles
- Projet Pipangaille : report de la présentation
- Rapport d'activité 2025 du Syndicat d'Irrigation Drômois
- Création d'une commission intercommunale pour les 200 ans du Pont Andance / Andancette
- Compte-rendu du recensement de la population 2026
- Calendrier des fêtes le 29/10/2026 à Andance
- Revalorisation de l'aide alimentaire

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h21.

Liste des délibérations :
DCM50/2026 : Encaissement de chèque de la société « Compagnie Nationale du Rhône » : Parts de production 2025
DCM51/2026 : Encaissement de chèque de la société « Orange » : Remboursement suite à un changement d'offre
DCM52/2026 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
DCM53/2026 : Convention périscolaire relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
DCM54/2026 : Subvention exceptionnelle au Vélo Club Rambertois

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND-DELOCHE,
Elvire GARCIA,	Cédric ROUSSELLET,	Delphine REVOL,	Olivier LAFON,	Audrey MARIUTTI,
Lilian DESCORME,	Cathy BERTHOUSE,	Benoît BONHOMME,	Marion TORRES,	Clément PODDA,